

L'EXPIATION D'ORESTE,

EXPLICATION D'UN VASE PEINT,

PAR

J. DE WITTE,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES),
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, LETTRES ET BEAUX ARTS DE BELGIQUE,
DE L'ACADÉMIE PONTIFICALE D'ARCHÉOLOGIE, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES
DE BERLIN, DE L'ACADÉMIE D'HERCULANUM, DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE
DE ROME, DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ATHÈNES, DE L'ACADÉMIE
NATIONALE D'ARCHÉOLOGIE DE MADRID, ETC.



PARIS,

CHEZ LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

9, RUE PIERRE-SABRAZIN.

—
1850.

Bibliothèque Maison de l'Orient



148572

Extrait des Annales de l'Institut archéologique.

T. XIX, p. 413-434.

L'EXPIATION D'ORESTE.

Le crime, la vie errante et les remords d'Oreste ont fourni aux poètes tragiques une source féconde de scènes terribles ou pathétiques, de situations touchantes ou remplies d'horreur, source à laquelle ont été puisés les sujets de plusieurs tragédies représentées sur le théâtre d'Athènes. Homère, dans quelques vers de l'*Odyssée* (1), parle d'Oreste, de la vengeance qu'il tira des meurtriers de son père et de la gloire qu'il s'acquiert par cette vengeance éclatante (2); mais quant à Clytemnestre, sans entrer dans aucun détail sur sa mort, le poète se contente de dire qu'Oreste honora de funérailles une mère odieuse. Il n'est pas question, dans les poèmes d'Homère, des Furies qui s'attachaient aux pas du parricide, ni de sa fuite loin du théâtre du crime, ni de son expiation à Delphes. Dans ces poèmes, on ne trouve pas davantage de traces de l'absolution d'Oreste par l'Aréopage, ni de son voyage en Tauride, terme de ses courses. L'histoire mythologique d'Oreste nous est connue principalement par les récits des tragiques. Il existe plusieurs versions sur le lieu de l'expiation du crime et sur la manière dont la cérémonie expiatoire fut accomplie.

Devant le temple d'Artémis Lycéa à Trézène, on voyait une pierre sacrée sur laquelle neuf habitants de Trézène avaient soumis Oreste aux cérémonies de l'expiation (3).

(1) Γ, 306 sqq.; A, 30; Δ, 546. Cf. Γ, 195 sqq.

(2) *Odyss.*, A, 298 sqq.; Γ, 203 sqq.

(3) Paus., II, 31, 7.

Dans la même ville, près du temple d'Apollon Théarius, on montrait un édifice qu'on appelait la tente d'Oreste. « Aucun « Trézénien n'ayant voulu le recevoir dans sa maison avant « qu'il n'eût été purifié du sang de sa mère, il fut logé dans « cet endroit, où l'on prit soin de le nourrir et de lui faire « subir des lustrations pour expier son crime. Et encore main- « tenant, ajoute Pausanias, les descendants de ceux qui « avaient présidé à son expiation y font un repas à certains « jours de l'année. On a enfoui, non loin de la tente, les objets « qui avaient servi à l'expiation; il en sortit, dit-on, un laurier « qui s'y voyait encore de mon temps. Au nombre des choses « qui servirent à la lustration d'Oreste, on cite l'eau de l'Hip- « pocrène (1). »

Une autre tradition veut qu'Oreste se soit enfui en Arcadie. « Près de Mégalopolis, à sept stades environ de la ville, à gau- « che de la route qui conduit dans la Messénie, il y a, dit « Pausanias (2), un temple des Déeses. On appelle ces déesses « elles-mêmes *Maniæ*, ainsi que la contrée qui est autour du « temple. Je crois que c'est un surnom des déesses Eumé- « nides. C'est là, à ce qu'on prétend, qu'Oreste devint furieux « (*μανῆναι*), après avoir tué sa mère. Non loin de ce temple, « il y a un monticule sur lequel est placé un doigt de pierre; « de là ce monticule porte le nom de Tombeau du doigt (*δακ- « τῦλου μνημα*). On dit qu'Oreste, ayant perdu la raison, y dé- « vora un de ses doigts. Tout auprès de cet endroit, il y a un « autre lieu qu'on appelle *Acé* (*Ἄζη*), parce que c'est là qu'O- « reste trouva le remède de sa maladie (*ἀκέομαι*, *guérir*). Là « aussi a été construit un temple consacré aux Euménides. On « dit que ces déesses apparurent noires à Oreste, lorsqu'elles « allaient le rendre fou. Mais aussitôt qu'il se fut coupé le « doigt, ces déesses lui parurent blanches, et, à leur vue, il « recouvra la raison; et, pour conjurer leur colère, il leur offrit « des sacrifices expiatoires et immola une victime aux déesses

(1) Paus., II, 31, 11.

(2) VIII, 34, 1 et 2.

« blanches. On pense qu'il sacrifia en même temps aux Chari-
 « rites. Près de cet endroit nommé *Acé*, il en est un autre ap-
 « pelé *Hiéron*, parce qu'Oreste s'y coupa les cheveux, quand
 « il fut rentré en lui-même. »

A cette tradition de la fuite d'Oreste en Arcadie se rapporte ce que dit Euripide dans la tragédie d'Oreste (1). Apollon lui ordonne de quitter Argos et d'aller habiter la terre de Parrhasium pendant une année, en ajoutant que son exil changera le nom de la contrée, que les Arcadiens et les habitants de l'Azanie appelleront leur pays *Orestion* (2). Persécuté par les Furies, dit le Scholiaste, il se réfugia dans le temple d'Artémis et alla s'asseoir comme un suppliant au pied de l'autel; les Furies voulaient le tuer; mais Artémis les repoussa (3). On rapporte aussi qu'Oreste, piqué par la morsure d'un serpent, mourut en Arcadie (4).

Une autre version dit qu'Oreste fut purifié en Thrace, aux bords de l'Hèbre, à l'endroit nommé les Trois fleuves (5); mais cette tradition, ainsi que celle qui place la guérison de la folie d'Oreste au mont Amanus dans la Cilicie (6), doit se rattacher au voyage d'Oreste en Tauride. C'est aux mêmes traditions qu'appartient le récit de l'expiation d'Oreste à Rhégium sur les côtes d'Italie, près des Sept fleuves (7).

(1) 1638 sqq., ed. Boissonade.

(2) Cf. Paus., VIII, 3, 1.

(3) Pherecyd. *ap. Schol. ad Euripid. Orest.* 1640.

(4) Asclepiad. *ap. Schol. ad Euripid., l. cit.*; Steph. Byzant. *v. Ὀρέστια*; Tzet. *ad Lycophr. Cassandr.*, 1374. Ses os, qu'on regardait comme une espèce de sauvegarde, avaient été transportés de Tégée à Sparte, d'après les conseils d'un oracle. Herodot., I, 67 et 68; Paus., III, 3, 6; VIII, 54, 3; Solin., I, 90. Selon d'autres, Oreste mourut à Aricia, et ses os furent portés à Rome. Serv. *ad Virg. Æn.*, II, 116. Cf. Fr. Cancellieri, *Le sette Cose fatali di Roma*, p. 33 seg.

(5) Lamprid. *in Elagab.*, 7; Tzet. *Chiliad.* VIII, 247. La ville d'Hadrianopolis, fondée dans cet endroit, avait autrefois porté le nom d'*Orestias*. Zouar., *Annal.*, XVII, 23. Cf. Solin., IX, 3-5. Voyez aussi Millingen, *Ancient coins of greek cities and kings*, p. 40.

(6) Steph. Byzant. *v. Ἄρξων*; Tzet. *ad Lycophr. Cassandr.*, 1374; J. Malalas, *Hist.*, V, p. 141, éd. de Bonn.

(7) Prob., *Præfat. ad Virg., Eclog.* Un auteur cité par Athénée (*Archagathus ap. Athen.*, IV, p. 158 A) prétend qu'Oreste fut guéri en mangeant des lentilles.

La scène de la pl. XLVIII se rapporte à la fuite d'Oreste à Delphes et à son expiation par Apollon. « A peine Oreste a-t-il « versé le sang maternel, dit M. Raoul-Rochette (1), que les « Furies lui apparaissent armées de flambeaux et de serpents. « Contre cette redoutable apparition, Oreste n'a de ressource « que la fuite, d'autre refuge que le sanctuaire de Delphes. »

C'est dans deux tragédies d'Eschyle, les *Choéphores* et les *Euménides*, qu'on trouve, en grande partie, l'explication des monuments anciens qui représentent Oreste poursuivi par les Furies et sa retraite à Delphes. A la fin des *Choéphores*, pièce dans laquelle Eschyle ne montrait point les Euménides aux spectateurs, Oreste sent que la raison va l'abandonner; il croit voir les déesses infernales avec les serpents qui sifflent sur leurs têtes et le sang que distillent leurs yeux (2). Vous ne les voyez point, s'écrie-t-il, mais moi je les vois; elles me poursuivent, je ne puis attendre leur approche (3). Les remords qui troublent le meurtrier, et qui sont figurés par les Furies vengeresses, le font tomber dans des convulsions qui ont tout le caractère de l'épilepsie (4). Dans les *Euménides* (5), la Pythie entre dans le sanctuaire; elle voit Oreste appuyé sur l'omphalos, dans la posture d'un suppliant qui demande à expier son crime; ses mains dégouttent de sang; il tient l'épée nue et un rameau d'olivier orné de bandelettes de laine. Autour de lui sont les Euménides qui viennent de s'endormir; leur nombre, leur aspect horrible, effrayent la Pythie. Mais bientôt l'ombre de Clytemnestre vient les tirer de leur sommeil, leur reproche leur négligence, et leur ordonne de tourmenter sans relâche le coupable. Les Furies, dans leur sommeil, croient pourtant poursuivre Oreste; elles se réveillent enfin, s'aperçoivent qu'il leur a échappé et laissent éclater toute leur indignation contre Apollon. Alors le dieu leur commande de sortir à l'instant et de s'éloigner de son temple.

(1) *Mon. inéd.*, p. 186.

(2) *Coephor.*, 1035 sqq.

(3) *Ibid.*, 1048-49.

(4) Euripid., *Orest*, 438.

(5) 39-192.

Mais la protection d'Apollon à Delphes ne suffit pas pour étouffer les remords du criminel ; d'après les conseils du dieu, Oreste se rend à Athènes ; il se présente devant l'Aréopage, et c'est grâce à la protection de Minerve que le parricide échappe à la juste punition de son forfait. Là ne se bornent pas ses tourments et ses remords ; il est forcé d'aller loin de son pays chercher le xoanon de l'Artémis adorée par les peuples de la Tauride.

Un grand nombre de monuments antiques retracent des traits de l'histoire mythologique d'Oreste ; les plus anciens sont les vases peints, et toutefois aucun vase à figures noires, du moins à ma connaissance, ne montre des sujets relatifs à Oreste. Et, chose singulière, tandis que les scènes empruntées au mythe d'Oreste paraissent avoir joui de quelque faveur auprès des artistes qui travaillaient dans les fabriques de vases peints de la Grande-Grèce, ces sujets semblent être restés étrangers aux fabricants des innombrables vases trouvés dans les nécropoles étrusques ; cependant ce sont, comme on sait, les vases découverts en Étrurie qui ont fourni la plus riche moisson de sujets mythologiques à l'étude des antiquaires (1).

(1) Oreste poursuivi par les Furies est représenté sur un grand nombre de vases peints ; souvent ce sujet se rattache à celui du refuge que le parricide va chercher dans le temple de Delphes. Millingen, *Vases de Coghill*, pl. XXIX, 1 ; Tischbein, *Vases d'Hamilton*, III, pl. XXXII, éd. de Florence et de Paris ; Böttiger's *Kleine Schriften*, Bd. I, Taf. VI, éd. Sillig ; *Vas pictumitalo-græcum Oresten ad Delphicum tripodem supplic. exhibens*. Programm. auct. R. Thorlac. Hafniæ, 1826, in-4° ; Böttigeri *Opuscula*, tab. I b, p. 423 sqq. ; K. O. Müller, *Denkmäler der alten Kunst*, II, Taf. XIII, n° 148 ; d'Hancarville, *Vases d'Hamilton*, II, pl. XXX ; Tischbein, *Vases d'Hamilton*, II, pl. XVI, éd. de Florence ; II, pl. X, éd. de Paris ; Inghirami, *Vasi fittili*, tav. CCCLXVII ; Raoul-Rochette, *Monuments inédits. Oresteide*, pl. XXXVI et XXXVII ; Inghirami, *Vasi fittili*, tav. CCCLXXXV e CCCLXXXVI ; Raoul-Rochette, *l. cit.*, pl. XXXVIII ; *Atti della pont. Accademia romana di Archeologia*, vol II, p. 599 seg. ; Raoul-Rochette, *l. cit.*, pl. XXXV ; Millin, *Mon. inéd.*, t. I, pl. XXIX, p. 263 et suiv. ; *Vases peints*, II, pl. LXVIII ; *Galer. myth.*, CLXXI, 623 ; Otto Jahn, *Vasenbilder*. Taf. I ; *Bull. arch. Nap.*, II, tav. VII, 1. Je connais aussi quelques vases inédits qui se rapportent à Oreste.—Sur les urnes étrusques. Gori, *Museum etruscum*, I, tab. CLI ; Uhden, *Ueber die Todtenkisten*, S. 43-44 ; Zoëga, *Bassirilievi*, I, tav. XXXVIII p. 172 ;

La belle peinture gravée sur la planche XLVIII est, assurément, une des plus remarquables de celles qui montrent Oreste, non-seulement sous le rapport du dessin et de la composition, mais aussi eu égard à plusieurs particularités qui s'offrent ici pour la première fois. La scène est complète et ne laisse rien à désirer quant à l'ensemble et aux détails : tout y est clair, précis et rigoureusement déterminé. Chaque personnage est reconnaissable à ses attributs et à la place qui lui a été donnée par l'artiste.

Au centre est l'autel d'*Apollon Pythien*, élevé sur une base ou soubassement à deux degrés. *Oreste* est assis sur l'autel, le dos appuyé contre l'*omphalos* (1), qui est figuré dans ce tableau, comme sur une foule d'autres monuments, c'est-à-dire sous la forme d'un grand corps ovoïde, couvert d'un réseau (*τετρανιωμένως*) (2).

Raoul-Rochette, *Mon. inéd., Oresteïde*, p. 184. — Miroirs étrusques. Gerhard, *Etruskische Spiegel*, Taf. XXI, 1; *mon. Cat. Beugnot*, n° 390. — Bas-reliefs. *Museo Borbonico*, vol. IV, tav. IX; Raoul-Rochette, *Mon. inéd.*, pl. XXXII, 2. — Pierre gravée. Gori, *Museum etruscum*, III, 2, p. 130. — Cf. aussi un petit vase noir enrichi d'un sujet en relief. Raoul-Rochette, *Mon. inéd.*, p. 155 et 197; *mon. Cat. Durand*, n° 1381.

(1) Æschyl., *Eumen.*, 40. Ἐπ' ὀμφαλῶ.

(2) Strab., IX, p. 420; Euripid. *Ion.*, 225. Στέμμασι γ' ἐνδοτός. Voyez, sur l'*omphalos*, Brøndsted, *Voyages et recherches en Grèce*, I, p. 120; Raoul-Rochette, *Mon. inéd.*, p. 187-188, et p. 193, note 3; K. O. Müller, *Handbuch der Archæologie*, S. 546, § 361, 5, Ausg. 3; Ulrichs, *Reisen und Forschungen in Griechenland*, S. 77 folg. Cf. l'*Élite des mon. céramographiques*, t. II, p. 9, 22, 81, 139. L'*omphalos* est figuré non-seulement sur un grand nombre de vases peints et particulièrement sur ceux qui représentent Oreste à Delphes, mais aussi sur les médailles des rois de Syrie, sur celles de Neapolis de la Campanie (Mionnet, I, p. 121, n° 225); sur celles de Delphes au revers de la tête d'Hadrien (Mionnet, III, suppl., p. 498, n° 37); sur celles des Marmertins de Sicile (Eckhel, *Syll. num. vet. anecd.*, tab. II, 11; *D. N.*, I, p. 225; Mionnet, I, suppl., p. 405, n° 304); sur celles de Nacrassa de Lydie (Mionnet, IV, p. 93, n° 500 et 501, et VII, suppl., p. 395, n° 357); sur celles de Chersonesus de Crète (Mionnet, II, p. 264, n° 46 et suiv., et IV, suppl., pl. VIII, 1); sur celles de Nicoclès, roi de Chypre (Mionnet, VII, suppl., p. 310); sur la magnifique pièce frappée au nom des Amphictyons (Brøndsted, *Voyag. et rech. en Grèce*, I, vignette du titre, et p. 113 et suiv.; Mionnet, II, p. 96, n° 21, et *Rec. de planches*, pl. LXXII, 5). Un didrachme inédit de Tauromenium montre la tête laurée d'Apollon à gauche. R. TAV-POMENTAN. *Omphalos* couvert du réseau et autour duquel s'enroule un serpent. On voit aussi une espèce d'*omphalos* sur les monnaies de bronze des familles romaines Eppia et Rubria. — Deux statues, l'une à la villa Albani, l'autre au Musée des Studj à Naples, représentent Apollon assis sur le trépied et posant les pieds sur l'*omphalos*.

Mais ce qui mérite d'être remarqué, c'est que l'omphalos est ici orné vers la base d'une espèce de feuillage du centre duquel il semble prendre naissance. *Oreste* n'a pour tout vêtement qu'une chlamyde jetée sur les épaules; il tient de la main droite le glaive nu pour écarter les *Furies*. Comme dans une des tragédies d'Eschyle (1), il n'a pas encore remis dans le fourreau ce glaive tout dégouttant du sang de sa mère. Le fourreau suspendu à un baudrier retombe le long de sa cuisse gauche. Derrière le coupable paraît *Apollon* debout sur les marches de l'autel. Le dieu est vêtu d'un riche manteau parsemé d'étoiles et bordé de larges bandes de pourpre, au nombre desquelles on distingue une bordure de flots. De la main droite étendue, *Apollon* tient par une des pattes de derrière un jeune porc (*χαιρίδιον, ὀρθαγορίσκος, δέλφαξ*) qu'il semble agiter au-dessus de la tête d'*Oreste*, comme pour répandre le sang de la victime expiatoire sur le corps du parricide. De la main gauche il porte une branche de laurier, symbole aussi bien de la lustration que de la faculté prophétique. *Diane*, vêtue d'une tunique courte et sans manches, costume qui convient à la déesse de la chasse, se tient debout derrière son frère, au bas des marches de l'autel. Une sphendoné entoure sa tête et maintient ses longs cheveux; des boucles d'oreille

Raffei, *Ricerche sopra un Apolline della villa Albani*; C. Fea, *Indicazione ant. per la villa Albani*, n° 206; Gerhard und Panofka, *Neapels ant. Bildwerke*, S. 29, n° 92; Clarac, *Musée de sculpt. ant. et moderne*, pl. 485, n° 937; pl. 486 A, n° 937, et pl. 486 B, n° 937 A. Apollon assis sur l'omphalos est représenté sur un bas-relief de Modène. Cavedoni, *Ant. marmi modenesi*, tav. 1, et pag. 192 seg. Enfin Esculape a quelquefois l'omphalos près de lui. Voyez deux statues, l'une au Musée du Vatican, l'autre au Musée de Naples. Clarac, *Musée de sculpt. ant. et moderne*, pl. 549, n° 1159; pl. 550, n° 1161; Panofka, *Asklepios und die Asklepiaden*, Taf. III, 7 et 1. — Sur une amphore à figures noires qui représente la mort de Troilus, on voit un omphalos couvert d'un riche réseau, dans l'intérieur du temple d'Apollon Thymbrien, et à côté de cet omphalos, on lit le mot BOMOS. Gerhard, *Vasenbilder*, Taf. CCXXIII. Il faut remarquer que, chez les anciens, l'autel et l'omphalos sont souvent confondus; l'omphalos delphique était placé sur l'autel, comme on le voit dans la peinture de la planche XLVIII, et le mot βωμός désigne, d'une manière générale, un endroit élevé, tel qu'un amas de terre, un tertre, un rocher, un tombeau ou un autel. Zonar., *Lex.*, v. Βωμός, ὑψηλὸς τόπος. Cf. Etym. M. Gud. v. Βωμός.

(1) *Eumen.*, 42.

et un collier complètent sa parure. Le carquois et l'arc sont suspendus sur son dos, tandis que des endromides garnies de fourrure chaussent ses pieds. La déesse croise les bras et porte deux javelots; elle baisse les yeux en regardant attentivement la scène qui se passe devant elle et dont elle semble attendre le dénouement avec indifférence : à moins que ce regard fixé sur le coupable n'indique qu'après l'expiation de Delphes et l'absolution d'Athènes, elle attend Oreste dans son sanctuaire de la Tauride (1). De l'autre côté de l'autel on voit sur un plan plus élevé deux *Furies* endormies; une troisième représentée à mi-corps sort de terre (2). Le costume de ces trois *Furies* consiste en une tunique courte, serrée par une ceinture; deux larges bandes se croisent sur leur poitrine; des endromides couvrent les jambes de celles dont les pieds sont visibles. Du reste, on ne voit ici ni serpents, ni aucun attribut qui puisse servir d'épouvantail, comme les torches, les fouets, les haches, les glaives (3). Devant les deux *Furies* endormies se présente l'*ombre* (εἶδωλον) de *Clytemnestre*, qui vient tirer de leur sommeil les déesses infernales et leur ordonner de tourmenter le meurtrier, absolument comme dans les *Euménides* d'Eschyle (4). *Clytemnestre* étend la main droite vers la tête d'une des *Euménides*, et la touche au

(1) Sur un beau vase de la collection de M. Th. Hope à Londres paraît Oreste placé entre Apollon et Minerve. Millin, *Mon. inéd.*, t. 1, pl. XXIX; *Vases peints*, II, pl. LXVIII; *Galer. myth.*, CLXXI, 623. Millin (*Mon. inéd.*, t. 1, p. 277) a très-bien expliqué la présence de Minerve dans cette scène, en rappelant qu'Eschyle, dans sa tragédie des *Euménides* (40 sqq.; 79 sqq.), montre d'abord Oreste suppliant au pied de l'autel d'Apollon; puis le dieu lui commande d'aller dans la ville d'Athènes, implorer la protection de la déesse.

(2) Dans l'*Oreste* d'Euripide, le poète parle aussi de trois *Furies*.

Εὐμενίσαι τρισσαῖς.....

Orest., 1645.

*Εδοξ' ἰδεῖν τρεῖς νυκτὶ προσφερεῖς κόρας.

Ibid., 398.

(3) Voyez, sur les *Furies*, Böttiger, *Die Furiennasken* dans les *Kleine Schriften*, Bd. I, S. 189 folg., éd. de M. Sillig, et la traduction française de Winckler. Les *Euménides* sur les vases peints ne sont pas les terribles déesses qu'Eschyle avait fait paraître sur le théâtre d'Athènes comme des monstres hideux et horribles qui réunissaient l'aspect épouvantable des Gorgones et des Harpyies. *Æschyl.*, *Eumen.*, 48 sqq.

(4) *Supra*, p. 6.

front. Un voile brodé recouvre la tête de la fille de Tyndare, particularité qui se retrouve sur un grand nombre de monuments dans les représentations figurées des *ombres des morts* (εἰδωλα) (1). Enfin, au-dessus de la main d'Apollon, dans la partie supérieure du tableau, on aperçoit l'ouverture circulaire (ὄπη, ὀπαῖον) qui éclaire le temple (2).

(1) Voyez par exemple l'ombre de Protésilas sur le bas-relief publié par Winckelmann, *Mon. ined.* 123; Visconti, *Mus. Pio Clem.*, V, tav. XVIII. Cf. Raoul-Rochette, *Annales de l'Inst. arch.*, t. IV, p. 326; Alfred Maury, *Revue archéologique*, t. IV, 1848, p. 697, et ce que j'ai dit moi-même dans la *Revue archéologique*, t. I; 1845, p. 655.

(2) Je n'ai pas l'intention de prendre part ici à la discussion relative à l'existence plus ou moins probable des temples hypéthres chez les Grecs. Voyez les récents travaux de MM. K. Fr. Hermann (*Die Hypæthraltempel des Alterthums*; Gœtting., in-4°, 1845), L. Ross (*Keine Hypæthraltempel mehr*, dans les *Hellenika*, Bd. I, S. 1-39), Raoul-Rochette (*Journal des Savants*, nov. 1846, p. 669 et suiv.; décemb. 1846, p. 721 et suiv.; février 1847, p. 105 et suiv.), Letronne (*Revue archéologique*, t. IV, 1847, p. 593 et suiv.), C. Bœtticher (*Der Hypæthraltempel auf Grund des Fivruvischen Zeugnisses gegen Prof. L. Ross erwiesen*). Toutefois, je ferai remarquer que M. L. Ross, qui rejette l'existence des temples hypéthres, admet pourtant la possibilité de certaines ouvertures (ὀπαῖα κεραμιδεῖς) pratiquées dans le toit incliné des temples pour donner plus de lumière à l'intérieur. Voyez le mémoire que je viens de citer : *Keine Hypæthraltempel mehr*, S. 38. — Dans le temple de Jupiter Capitolin à Rome, il y avait une ouverture dans le toit, et au-dessous de cette ouverture par laquelle entrait l'air extérieur, était placée la pierre sacrée qui figurait le dieu *Terminus*. Les passages des auteurs anciens sont formels à cet égard. Ovid., *Fast.*, II, 667-72 :

*Quid nova cum fierent Capitolia ? nempe Deorum
Cuncta Jovi cessit turba, locumque dedit.
Terminus (ut veteres memorant) conventus in æde
Restitit : et magno cum Jove templi tenet.
Nunc quoque, se supra ne quid nisi sidera cernat,
EXIGUUM templi tecta FORAMEN habent.*

SERV. ad Virg. *Æn.*, IX, 448. Unde in Capitolio PRONA PARS TECTI PATET, quæ lapidem ipsum Termini spectat : nam Termino non nisi sub DIVO sacrificabatur. — FEST. v. TERMINUS, quo loco colebatur, super eum FORAMEN patebat in tecto, quod nefas esse putarent Terminus intra tectum consistere. — LACTANT., *Div. Instit.*, I, 20. Supra ipsum Terminus FORAMEN est in tecto relictum : ut quia non cesserat, libero cælo frueretur. — VARR., de L. L., V, 66, ed. Müller. Nam olim Diovis et Diespiter dictus, id est dies pater. A quo dei dicti qui inde, et dius et divos, unde sub divo, Dius Fidius. Itaque inde ejus PERFORATUM TECTUM, ut ea videatur DIVOM id est COELUM. — NORR. Marcell., VIII, p. 494, ed. Lips., 1826. Itaque domi rituis nostri, qui per deum Fidium jurare vult, prodire solet in COMPLUVIUM. — Je ferai observer que le dieu *Terminus* était adoré chez les Romains sous la forme d'une pierre rude et informe, et que l'*omphalos* de Delphes était également une pierre sacrée (Δελφικὴ πέτρα, d'après l'expression de Sophocle, *Œdip. Tyr.*, 454) couverte d'un réseau ou d'un voile, comme les

Cette belle composition décore un grand *oxybaphon* à figures rouges de la fabrique d'Armentum, qu'en 1841 j'ai vu chez Casanova, négociant d'antiquités à Naples. Plus tard ce pré-

batyles ou *aérolithes* (βαίτυλον ἐν τοῖς ἱματίοις κρυπτόμενον, comme dit Damascius, *in vita Isidor. ap. Phot. Biblioth.*, p. 348, ed. Bekker), objets du culte public dans plusieurs villes de l'Asie. Voyez Lenormant, *Revue numismatique*, 1843, p. 269 et suiv. Tous les endroits frappés par le feu du ciel étaient regardés comme sacrés et devaient rester à l'air libre. Fest. v. Scribonianum appellatur ante atria puteat quod fecit Scribonius. . . . fulgur conditum. . . . NEFAS EST INTEGRI, SEMPER FORAMINE IBI APERTO COELUM PATET. Cf. Intpp. ad l. l. et ad v. Navia. Voyez aussi K. O. Müller, *Etrusker*, III, 7, 4, S. 171; C. Rosinius, *Dissert. Isagog.*, tab. 18, 19 et 20.—Phidias, ayant terminé le colosse chrysléphantin de Jupiter, pria le dieu de lui donner un signe comme quoi il agréait la dédicace de la statue, et aussitôt la foudre vint tomber aux pieds du colosse. Une hydrie de bronze couvrait l'endroit frappé de la foudre. Ἐνθα ὑδρία καὶ ἐπιθήμαζ ἐς ἐμὲ ἦν ἡ χαλκῆ. Paus., V, 11, 4. M. Bœtticher (*l. cit.*, S. 39) infère de ce passage de Pausanias que l'hydrie était comme le *puteat* et recouvrait un espace exposé à l'air libre. Voyez les deniers de Scribonius. Riccio, *Monete delle ant. famiglie di Roma*, tav. XLII, n^{os} 4 et 5. — Il est très-possible que les Grecs aient eu, par rapport aux pierres sacrées, les mêmes idées de superstition que les Romains, c'est-à-dire qu'ils aient laissé exposées à l'air extérieur et libre les pierres qu'on désignait sous le nom d'ὄμβρολοι; il est même à présumer que cet usage existait en Orient. Münter (*Vergleichung der vom Himmel gefallenen Steine mit den Bæthilien des Alterthums*, Dissertation réimprimée dans les *Antiquarische Abhandlungen*, S. 272) dit qu'il est vraisemblable que les *Bætyles* recevaient un culte public dans des endroits exposés à l'air libre. Ce qui est certain, c'est que Plutarque affirme que chez les Romains les expiations ou purifications ne s'accomplissaient que dans un endroit à ciel ouvert, ἐν ὑπαίθερω. Plut., *Quæst. Rom.*, 5, t. VII, p. 75, ed. Reiske. Καὶ γὰρ τοὺς καθαρμῶνς ἐπιτελεῖ πάντας ἐν ὑπαίθερω τελοῦσι. — Selon Vitruve (*De Archit.*, I, 2, 5), on ne sacrifiait qu'en plein air à Jupiter Fulgur, à Cælus, au Soleil et à la Lune, et voici comment cet auteur s'exprime : « Jovi Fulguri et Cælo et Soli et Lunæ ædificia sub DIVO HYPERÆTHRAQUE constituentur. Horum enim Deorum et species et effectus, in aperto mundo atque lucenti, præsentés videmus. Ici on peut admettre soit des enceintes sacrées, sans couverture, sans toit, comme le pense M. L. Ross (*l. cit.*, S. 3), ou bien des édifices avec des ouvertures dans le toit, comme on en a des exemples dans certains temples de forme ronde, qui ne sont éclairés qu'au moyen d'une ouverture circulaire pratiquée au milieu de la voûte. Le plus célèbre de ces temples ronds, éclairé de cette manière et à ciel ouvert, est le *Panthéon* à Rome, qui, depuis l'époque de sa construction, il y a plus de dix-huit siècles, n'a jamais été recouvert d'un toit dans la partie par laquelle pénètre la lumière du jour. Vitruv., *De Archit.*, V, 10, 5. Mediumque lumen in hemisphærio. Cf. Quatremère de Quincy, *Mémoire sur la manière dont étaient éclairés les temples des Grecs et des Romains*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. III, p. 183 et suiv. de la nouv. série.—Macrob., *Saturn.*, I, 18, Item in Thracia eundem haberi Solem atque Liberum accipimus; quem illi Sebadium nuncupantes, magnifica religione celebrant, ut Alexander scribit: eique deo in colle Zilmissa ades dicata est specie rotunda; cujus MEDIUM INTERPATET TECTUM. Rotunditas ædis monstrat hujusce sideris speciem: SUMMOQUE TECTO LUMEN admittitur, ut adpareat Solem cuncta vertice summo lustrans

cieux vase a été acheté par M. le baron Alfred de Lotzbeck. La gravure de la pl. XLVIII a été faite d'après un calque que

lucis immisso, et quia oriente eo universa patefunt. — Quelques auteurs ont parlé d'un temple de forme circulaire, consacré à Apollon Vaticanus, qui aurait existé dans le *Campus Vaticanus*, à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui la sacristie de Saint-Pierre. Voyez Severano, *De Sept. Eccles.*, p. 92, cité par Venuti, *Antichità di Roma*, vol. II, p. 193, éd. 3, Rom., 1824; Nardini, *Roma ant.*, III, p. 361, éd. A. Nibby. Voici comment s'exprime, au sujet de ce temple, M. l'abbé Gerbet (*Esquisse de Rome chrétienne*, p. 277) : « Le temple d'Apollon, qui ressemblait au Panthéon par sa « forme sphérique, par les colonnes de son portique et par l'ouverture ronde pratiquée « au milieu de la voûte pour introduire la lumière et symboliser le soleil. » — Le temple de Vénus à Paphos était à ciel ouvert, d'après les témoignages recueillis par M. C. Bœtticher (*Der Hypethraltempel*, S. 44, Anm., 79), et les médailles confirment tout à fait cette idée. Voyez Félix Lajard, *Recherches sur le culte de Vénus*, pl. I, n^{os} 10, 11 et 12; *Monuments inédits publiés par la section française de l'Inst. arch.*, pl. IV, n^{os} 10, 11 et 12. La Vénus de Paphos était honorée sous la forme d'une borne. — Cf. sur les ouvertures qui servaient à éclairer les temples (ὄπη, ὄπαιον), Raoul-Rochette, *Mon. inéd.*, p. 301-302; C. Bœtticher, *l. cit.*, S. 33. M. Raoul-Rochette me semble avoir très-bien déterminé la signification d'un ou de plusieurs segments de cercle qu'on retrouve sur plusieurs vases peints; ces segments de cercle indiquent toujours, comme dans la peinture de notre pl. XLVIII, ὄπη, ὄπαιον. Cf. Poll., *Onomast.*, II, 4, 54. M. Raoul-Rochette ne cite, à l'appui de son explication, qu'un passage de Plutarque relatif au temple d'Éleusis. Plutarque, *in Pericl.*, 13. Τὸ δ' ὄπαιον ἐπὶ τοῦ Ἀνακτόρου Ξενοκλῆς ὁ Χολαργεύς ἐκορύφωσε. Le même savant, dans un autre endroit (*Journ. des Savants*, déc. 1846, p. 724), ajoute : « De quelque manière qu'on interprète ce passage, qui peut donner lieu à tant de suppositions diverses, comme à tant de restaurations plausibles, il « est impossible de n'y pas voir une ouverture donnant accès au jour extérieur, τὸ « ὄπαιον, et pratiquée dans le comble, dans la partie culminante du toit, ἐκορύφωσε. » Cf. K. O. Müller, *Handbuch der Archæologie*, § 109, 5, S. 96, Ausg. 3; R.-Rochette, *Mon. inéd.*, p. 36, note 1; *Annal. de l'Inst. arch.*, t. I, p. 419 et suiv.; Ulrichs, *Reisen*, S. 83 folg.; Stephani, *Annal.*, t. XV, p. 307. M. Raoul-Rochette a cité une foule de passages qui expliquent l'ὄπαιον par une ouverture pratiquée dans le toit et par laquelle s'échappe la fumée : Ὀπία κεραμῖς, ἢ τὸν καπνὸν ἐχουσα, comme dit Photius, *sub verbo*. Cf. C. Bœtticher, *l. cit.*, S. 36, Anm. 64. — Hérodote (VIII, 137) parle du palais d'un roi de Macédoine, dans l'intérieur duquel les rayons du soleil pénétraient par l'ouverture faite dans le toit pour laisser passer la fumée (καπνοδόκη). Or, sur le vase de l'explication d'Oreste, publié par Millin (*Mon. inéd.*, t. I, pl. XXIX), on voit au-dessus du trépied et de l'omphalos un segment de cercle avec des rayons. M. Raoul-Rochette (*Journal des Savants*, févr. 1847, p. 114) a déjà rappelé cette circonstance pour prouver qu'il y avait une ouverture dans les combles du temple de Delphes. Il est certain, d'ailleurs, que le laurier sacré qui était dans l'Adyton aussi bien que l'omphalos, devait se trouver dans un endroit où entraient l'air extérieur. C'est aussi l'avis du savant archéologue danois Brøndsted (*Voyages et rech. en Grèce*, I, p. 121), qui a cité une foule de passages à ce sujet. Je sais bien que quelques auteurs modernes, et entre autres Ulrichs (*Reisen*, S. 78), placent l'omphalos au milieu de la cella; mais plusieurs peintures de vases contredisent cette opinion et montrent que l'omphalos était très-voisin du trépied fatidique.

M. le duc de Luynes a fait prendre sur le monument original ; mais cet *oxybaphon* n'est pas inédit, puisqu'il a déjà été publié dans le *Kunstblatt* de 1841 (1), par M. le professeur A. Feuerbach, qui a accompagné cette publication d'un savant mémoire auquel nous avons eu recours plus d'une fois pour rédiger le travail que nous soumettons aux lecteurs de nos *Annales*.

Le revers de ce vase montre des personnages drapés, tels qu'on en voit sur la plupart des vases d'une forme analogue. Ce sont deux jeunes filles et deux éphèbes enveloppés dans leurs manteaux ; ces éphèbes portent chacun un bâton, et l'un d'eux tient, de plus, un strigile.

Chez les anciens, il y avait plusieurs manières et cérémonies usitées pour expier les crimes. Dans les grandes calamités publiques, telles que la famine, la guerre ou la peste, on offrait des sacrifices expiatoires aux dieux pour détourner la colère céleste. Les cérémonies étaient les mêmes pour expier les crimes des peuples ou des particuliers. Tous ceux qui avaient commis un meurtre étaient exclus des mystères et des cérémonies religieuses ; ils étaient tenus d'apaiser les mânes du mort et de se soumettre à des rites expiatoires.

On trouve, chez tous les peuples de l'antiquité, des traces de cérémonies expiatoires. Pour le fond des idées, les circonstances qui accompagnent ces cérémonies sont de même na-

(1) N^{os} 84-88, S. 349 folg., avec une planche sous le titre de : *Die Sühnung des Orestes*. Cf. Schulz, *Bull. de l'Inst. arch.*, 1842, p. 33 et suiv. ; Em. Braun, *Bull.*, 1844, p. 84 ; *Bull.*, 1846, p. 92 ; *Arch. Zeitung*, 1844, n^o 19, S. 317 ; 1846, n^o 40, S. 258. On avait cru lire le nom d'un artiste, *Evenus*, EVENI., dans les traits au moyen desquels est indiquée la barbe d'*Oreste*. On a en effet des exemples de noms propres écrits sur la joue de certains personnages. Voyez les médailles de Massilia, portant les lettres ΠΑQ (*sic*), ATRI et MA, tracées sur la joue d'Apollon, à la place du filet de barbe. L. de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, pl. I, 31, 32 et 33, et p. 64 et 65. M. le marquis de Lagoy (*Médailles de Massilia*, pl. n^{os} 16, 17 et 18, et p. 13 ; Aix, 1834, in-4^o) a le premier fait cette remarque. — Mais sur le beau vase de l'expiation d'*Oreste* gravé sur notre planche XLVIII, la lecture d'un nom d'artiste n'est pas fondée, d'après l'aveu même de M. Em. Braun. Voyez ce que j'ai dit du nom d'*Evenus* dans mon travail sur les *Noms des fabricants et des dessinateurs de vases peints*, inséré dans la *Revue philologique*, t. II, p. 386.

ture, seulement elles diffèrent en raison de l'état de société auquel chacune de ces cérémonies se rapporte.

D'abord on trouve partout les sacrifices humains. Tantôt ce sont des enfants qui sont immolés pour le salut d'un peuple, tantôt on destine à cette coutume barbare les prisonniers de guerre ou les criminels condamnés à mort, ou bien encore des pauvres nourris pendant une année entière aux dépens du trésor public. Dans d'autres occasions, ce sont des citoyens qui se dévouent eux-mêmes, ou bien ce sont de jeunes filles qu'on force à se dévouer ou qui se dévouent volontairement pour le salut de leur patrie. Plus tard, à mesure que les mœurs s'adouciennent et que la civilisation se répand, on voit peu à peu disparaître les sacrifices humains, quoique ces sacrifices atroces ne soient définitivement abolis que quand le christianisme a triomphé des superstitions païennes. Les sacrifices humains, déjà à une époque assez reculée, avaient été remplacés la plupart du temps par l'immolation de certains animaux ou par la privation de quelque membre du corps, par des blessures volontaires, par la flagellation, par l'offrande de la chevelure ou des vêtements, et par celle des fruits de la terre ou des plantes.

A la fête d'Artémis Brauronia dans l'Attique, fête instituée à l'occasion de l'absolution d'Oreste par l'Aréopage, un homme présentait le cou nu au tranchant d'un glaive, et, non-seulement on le frappait de manière à ce qu'il sentît le froid du fer, mais même à ce qu'il coulât quelques gouttes de sang (1).

Oreste ne fut pas admis aux fêtes dionysiaques chez les Athéniens avant son expiation, et ce fut en sa faveur qu'on institua les *Choéphories* (2).

Plusieurs divinités portaient les titres d'expiateurs, de purificateurs, de sauveurs, Θεοὶ Ἰκέσιοι, Τρόπαιοι, Ἀποτρόπαιοι,

(1) Euripid., *Iphigen. in Taur.*, 1430 sqq.

(2) Schol. ad Aristophan. *Acharn.*, 960; ad *Equit.*, 95. Cf. Meurs., *Græcia fer.* v. Ἄνθεστίρια.

Ἀποπομπαῖοι, Ἀλεξίκακοι, Λύσιοι, Καθάριστοι, Ἀγνῖται, Φύξιοι, Σωτῆρες, Παλαμναῖοι, *Dii Averrunci, Februi* (1).

Apollon, dans le nom duquel on se plaisait à trouver l'étymologie d'ἀπολούω, *purifier, laver par des ablutions*, était considéré comme le dieu expiateur par excellence; comme vainqueur de Python, il exprime l'influence bienfaisante du soleil qui rend l'air plus salubre en le purgeant des exhalaisons infectes de la terre humide, symbolisées par le dragon (2). C'est pour cela qu'on invoquait Apollon sous les épithètes de Καθάριστος (3), d'Ἀκέσιος (4), d'Ἀκέστωρ (5), d'Ἀποτροπαιος (6), d'Ἀλεξίκακος (7), d'Ἐπικούριος (8), d'Ἀπωσίκακος (9), d'Ἀλεξητήρ (10), de Φοῖβος (11).

Une des cérémonies pratiquées dans les purifications et les sacrifices qui avaient pour objet l'expiation d'un crime était l'immolation d'un jeune porc (χοιρίδιον). Cérès avait institué les petits mystères d'Éleusis, afin de purifier Hercule du meurtre des Centaures (12), et les initiations étaient toujours accompagnées ou précédées de sacrifices expiatoires (13). L'animal destiné par excellence aux expiations était le porc. Καθάριστον δὲ τοῦτο καὶ χοιρίδιον ἐκαλεῖτο, dit Pollux (14); τὸ δὲ θυόμενον

(1) Pollux, *Onomast.*, I, 1, 24; V, 26, 181; VIII, 12, 142; Paus., II, 11, 2; Varr. *de L. L.*, VII, 102, ed. Müller; Ovid., *Fast.*, II, 19 sqq.

(2) Voyez Visconti, *Mus. Pio Clem.*, I, tav. XIV. Cf. *l'Élite des mon. céramogr.*, t. II, p. 10 et 17.

(3) *Æschyl.*, *Eumen.*, 570.

(4) Paus., VI, 24, 5.

(5) *Æuripid.*, *Andromach.*, 882.

(6) *Aristophan.*, *Fesp.*, 161; *Plut.*, 359, 855; *Demosthen.*, *adv. Midiam*, p. 531, ed. Reiske.

(7) Paus., I, 3, 3; VIII, 41, 5; *Macrob.*, *Saturn.*, I, 17.

(8) Paus., VIII, 30, 2; 38, 6 et 41, 5.

(9) Dans une inscription trouvée dans le Forum romain : ΑΠΩΣΙΚΑΚΟΙΣ ΘΕΟΙΣ. Ant. Nibby, *Roma nell' anno 1838, parte antica*, II, p. 157. Cf. *l'Élite des monum. céramograph.*, t. II, p. 10.

(10) *Apoll. Rhod.*, *Argon.*, II, 519.

(11) *Plutarch.*, *De Ei ap. Delph.*, t. VII, p. 545, ed. Reiske.

(12) *Diodor. Sicul.*, IV, 14.

(13) *Aristophan.*, *Pac.*, 376 et *ibi* Schol. Cf. Schol. *ad Aristophan. Plut.*, 845.

(14) *Onomast.*, VIII, 9, 104.

χοιρίδιον ἐπὶ καθάρσει τῶν τόπων κάθαρμα ἐκαλεῖτο, dit à son tour le Scholiaste d'Aristophane (1), témoignages auxquels il faut ajouter celui de Pausanias (2), qui assure que le porc est la victime propre à la purification : Χοίρω τε ἐπιτηδείῳ πρὸς καθαρμόν, καὶ ὕδατι ἀποκαθίρωνται. Dans les assemblées du peuple et dans les théâtres, on sacrifiait un jeune porc et on répandait son sang sur les sièges; c'était une cérémonie de purification. Ἐκάθαιρον χοιριδίους μικροῖς οὗτοι τὴν ἐκκλησίαν καὶ τὸ θέατρον (3).

A Élis, dans le temple d'Héra, il y avait un collège composé de seize femmes, qui, ainsi que les Hellanodices, ne se livraient à leurs fonctions hiératiques qu'après s'être purifiées, au moyen d'un sacrifice expiatoire dans lequel on immolait un cochon et dans lequel on faisait une lustration d'eau puisée à la source Piéria (4).

On se servait de cochons dans les expiations qui avaient pour objet de guérir de la frénésie et des affections mentales. Cette circonstance est indiquée par Horace (5) et plus particulièrement encore par Plaute (6). Nous avons vu qu'Œreste, après

(1) *Ad Acharn.*, 44. Cf. Harpocrat., *v.* Καθάρσιον.

(2) *V*, 16, 5.

(3) Pollux, *Onomast.*, VIII, 9, 104. Cf. Schol. *ad Aristophan.*, *Acharn.*, 44; *ad Eccles.*, 128; Hesych., *v.* Κάθαρμα et *v.* Ἀφροδισία ἄγρᾱ; Suid. et Harpocrat., *v.* Καθάρσιον; *Anecd. græca*, ed. Bekk., p. 269. Ceux qui présidaient à la lustration des assemblées portaient le nom de Περιστάρχοι. Phot. et Suid., *sub verbo*; Apostol., *Proverb.*, XVI, 1. Cf. sur cet usage J. Lomeier., *De veterum gentilium Lustrationibus Syntagma*, XXIX, p. 264; Ultraject., 1681, in-4^o; Sainte-Croix, *Recherches sur les mystères du paganisme*, t. I, p. 165; Preller, *Demeter und Persephone*, S. 358.

(4) Paus., *V*, 16, 5.

(5) *Sat.* II, 3, 164-166.

..... immolet æquis
Hic porcum Laribus. Verum ambitiosus et audax
Naviget Anticyram.....

(6) *Menæchm.*, II, 2, 15-18.

Adulescens, quibus heic pretiis porci veneunt
Sacres sinceri?

Jube te piari de mea pecunia.
Nan ego quidem insanum esse te certo scio.

son crime, était devenu fou et était tombé dans des convulsions épileptiques.

Mais un des témoignages les plus formels de l'usage où l'on était d'immoler un porc pour expier les meurtres, est celui où Apollonius de Rhodes montre Circé sacrifiant un petit cochon de lait pour purifier Jason et les Argonautes du meurtre d'Absyrte :

Πρῶτα μὲν ἀτρέπτοιο λυτήριον ἢ γε φόνιοιο
 Τειναμένη καθύπερθε συνὸς τέκος, ἧς ἔτι μαζοῖ
 Πλήμμυρον λοχίης ἐκ νηθύος, αἵματι χειρας
 Τέγγεν, ἐπιτηγήουσα δέρην.....

Apoll. Rhod., *Argon.*, IV, 704-707.

« D'abord, pour servir de lustration au meurtre, elle étendit
 « au-dessus de lui le petit d'une truie dont les mamelles étaient
 « encore pleines de lait, et, lui ayant coupé la tête, elle frotta les
 « mains du coupable avec le sang de la victime. »

Le Scholiaste ajoute : Λυτήριον τὸ καθάρσιον λέγει, ὃ ἐστὶ χοιρίδιον μικρὸν, ὅπερ οἱ ἀγνίζοντες θύσαντες, τὰς χεῖρας τοῦ ἀγνιζομένου τῷ αἵματι αὐτοῦ βρέχουσιν. On apprend par ce passage que c'était en frottant les mains du coupable avec le sang de la victime expiatoire, qu'on accomplissait ce rite de lustration.

Dans la belle composition de la planche XLVIII, c'est Apollon lui-même qui, prenant le coupable sous sa protection, secoue au-dessus de sa tête l'animal expiatoire, dont le sang doit jaillir sur lui et le purifier.

Eschyle, dans les *Euménides*, fait dire à Apollon que c'est lui-même qui a purifié Oreste du meurtre commis par son ordre :

Φόνου δὲ τοῦδ' ἐγὼ καθάρσιος.

Æschyl., *Eumen.*, 570 (1).

Dans quatre autres vers de la même tragédie, nous trouvons

Et 38-39 :

*Jubeas, si sapias, porculum adferri tibi,
 Nam tu quidem, Hercle, certo non sanus satis.*

Cf. Varr., *De Re rust.*, II, 4, 16.

(1) Cf. Euripid., *Electr.*, 1257 sqq.; *Orest.*, 275; Æschyl., *Eumen.*, 85.

l'explication complète du tableau que nous avons sous les yeux.

Βρίζει γὰρ αἷμα καὶ μαρζίνεται χερὸς,
 Μητροκτόνον μίαισμα δ' ἔκπλυτον πέλει.
 Ποταίνιον γὰρ ὄν, πρὸς ἐστὶ θεοῦ.
 Φοίβου καθαρμοῖς ἠλάβη χοιροκτόναις.

Æschyl., *Eumen.*, 275-78.

« *Les traces du meurtre de ma mère s'effacent et se sèchent sur ma main; la souillure en est lavée : car, tout à l'heure, en sacrifiant un porc sur l'autel de Phœbus, j'ai été purifié par le sang de la victime.* »

Ces vers d'Eschyle n'ont pas échappé à la sagacité de M. le professeur Feuerbach, qui, le premier, les a rapprochés de la scène de l'expiation d'Oreste, gravée sur notre planche XLVIII.

Plus tard (1), on a rapproché aussi de cette scène deux vers d'Eschyle, cités par Eustathe (2), et que l'on croit être un fragment de la tragédie perdue d'*Ixion*.

Dans ces vers, il est question de Jupiter, qui fait subir l'expiation à un criminel au moyen du sang d'un porc. On sait, en effet, qu'Ixion fut purifié par Jupiter du meurtre de Déionée, son beau-père, qu'il avait traitreusement attiré dans sa maison pour le faire périr (3).

Πρὶν ἂν παλαγμοῖς αἵματος χοιροκτόνου
 Αὐτὸς σε χράνη Ζεὺς καταστάξας χερσῶν.

« *Avant que Jupiter, immolant lui-même un porc, ne fit couler sur toi les gouttes de son sang.* »

C'est à cette fuite et à cette expiation d'Ixion que Minerve fait allusion dans les *Euménides* d'Eschyle : Oreste vient embrasser l'image d'Athéné comme autrefois Ixion le suppliant de

(1) Voyez Em. Braun, *Bull. de l'Inst. arch.*, 1846, p. 92; *Arch. Zeitung*, 1846, n° 40, S. 258.

(2) *Ad Homer., Iliad.*, T, p. 1183. Cf. Æschyl., *Fragm.*, 340, ed. Schütz; 329, ed. Dindorf. Voyez aussi Welcker, *Die griechischen Tragödien*, S. 53.

(3) Pherecyd. *ap. Schol. ad Apoll. Rhod. Argon.*, III, 62; *Schol. ad Pindar. Pyth.* II, 39. Cf. Welcker, *Æschylische Trilogie*, S. 547 folg.

Jupiter (1). Et, plus loin, Apollon dit : Quoi donc, mon père eût-il tort d'écouter et de purifier Ixion, le premier homicide (2)?

Un vase inédit (*oxybaphon* à figures rouges) du Musée Britannique (3) montre une scène que nous avons voulu rapprocher de la belle composition gravée sur la planche XLVIII. On y voit *Oreste* nu, réfugié sur l'autel et appuyé contre l'omphalos. La chlamyde, unique vêtement du héros, est suspendue sur le bras gauche; le bonnet conique retombe par derrière sur ses épaules. Dans une main il tient le glaive nu et dans l'autre le fourreau. L'omphalos placé sur la base carrée ou autel est couvert d'un réseau; il prend naissance d'une espèce de feuillage comme dans la peinture reproduite sur la pl. XLVIII. Sur l'autel sont tracées, de droite à gauche, les lettres IEAAPVK (4)?

Apollon nu, la chlamyde suspendue sur le bras gauche, se tient debout derrière le parricide. Dans sa main gauche est une phiale, tandis qu'une branche de laurier est appuyée contre son bras. De la main droite il tient des ciseaux, au moyen desquels il se dispose à couper quelques mèches de la chevelure d'*Oreste*. Dans le champ, au-dessus du bras d'*Oreste*, est suspendu un bucrâne qui indique l'intérieur du temple de Delphes. (Voyez la pl. X, 1847.)

Nous avons vu (5) qu'en Arcadie, *Oreste*, revenu à son bon sens, se coupa les cheveux. Il paraît que c'était une des cérémonies de la lustration, que de couper les cheveux du criminel. D'après une autre tradition, c'était à Comana, dans la Cappa-

(1) Æschyl., *Eumen.*, 435, et *ibi* Schol.

(2) Æschyl., *l. cit.*, 709 sqq., et *ibi* Schol.

(3) Ce vase a été décrit et cité par K. O. Müller, *Dorier*, I, S. 332; A. Feuerbach, *Kunstblatt*, 1841, n° 86, S. 358.

(4) L'inscription paraît avoir été ajoutée après coup par une main moderne; c'est ce que pense du moins M. Lenormant, qui, au printemps de 1849, a examiné le vase original au Musée Britannique. Nous ne devons donc pas attacher d'importance à cette inscription, ni chercher à en pénétrer le sens.

(5) *Supra*, p. 5.

doce, qu'Oreste avait coupé sa chevelure, et la ville avait reçu son nom de cette action (1). Les Curètes, avec lesquels on confond souvent les Corybantes, acolythes de Cybèle en Phrygie et de Rhéa dans l'île de Crète, se rasaient le devant de la tête et laissaient croître leurs cheveux par derrière. On fait même dériver le nom des *Curètes* (Κουρήτες) de cette habitude de se raser les cheveux (ἀπό τοῦ κουρεῖν) (2). Or les Galles, prêtres efféminés de la Mère des Dieux, se livraient à toutes les extravagances des Corybantes, avaient un soin particulier de leurs cheveux qu'ils relevaient à la manière des femmes (3), et sans doute, à l'exemple des Curètes, se rasaient le devant de la tête. C'est précisément à Comana dans la Cappadoce, aussi bien que dans la célèbre Comana du Pont, que nous trouvons un collège d'hiérodules, hommes et femmes, consacrés au culte de Bellone. Ces hiérodules pratiquaient les mêmes cérémonies que les Galles (4).

La chevelure était offerte en sacrifice aux divinités infernales pendant les maladies et au moment de la mort (5).

(1) Strab., XII, p. 535. Damascius (*in vita Isidor. ap. Phot., Biblioth.,* p. 340, ed. Bekker) parle du mont *Comanum*, situé dans le pays des *Orestiadés* en Cappadoce.

(2) Strab., X, p. 465; Athen. XII, p. 528, C et D. Cf. Steph. Byzant. v. Ἀχαρναίω.

(3) Jul. Firmicus Maternus, *De Errore profan. Relig.*, p. 412, ed. Gronov.

(4) Strab., XII, p. 535.

(5) Euripid., *Alcest.*, 24 et 74; Macroh., *Saturn.*, V, 19.— Peu de monuments montrent l'attribut que nous voyons ici dans les mains d'Apollon. Voyez le bas-relief du baron de Humboldt, publié par M. Welcker (*Zeitschrift*, S. 197, Taf. III, 10), sur lequel une des Parques tient des ciseaux. Voyez aussi les monnaies de Trébonien Galle et de Volusien, au type de la Junon Martiale tenant le globe ou le sceptre et des ciseaux. Eckhel, *D. N.* VII, p. 358, sqq.; *Nouvelle Galerie myth.*, pl. X, n^{os} 8 et 9. Il est vrai que tout récemment M. Adrien de Longpérier (*Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XX, diss. sur *Junon Anthea*) a cru devoir rejeter cette explication; ce savant, d'après l'opinion déjà exprimée par Visconti (*Mus. Pio Clem.*, I, tav. IV; VI, tav. B, II, 3), reconnaît dans l'objet tenu par la Junon Martiale, non des ciseaux, mais une fleur ou une plante. Il est évident pour moi que sur plusieurs exemplaires des médailles de Trébonien Galle et de Volusien, tant en argent qu'en bronze, l'objet que tient la déesse est une paire de ciseaux; sur d'autres pièces au même type, on pourrait croire que c'est une poignée d'épis ou d'herbes; mais, en tout cas, ce n'est pas une fleur semblable à celle que porte Junon Auguste ou Junon Lucine sur les médailles de Julia Mamaea, de Lucille et de quelques autres impératrices. D'ailleurs il est constant, d'après le témoignage formel des anciens, que la Junon d'Argos avait au nombre de ses

Je termine ce travail en faisant remarquer qu'Apollon, sur le vase du Musée Britannique, est lui-même le ministre de l'expiation, l'expiateur (φοῖτος, καθάρσιος), comme sur le beau vase de M. le baron de Lotzbeck. Apollon, le dieu jeune par excellence, κοῦρος, est représenté sur la pl. X, 4847, comme κουρεύς, *tondeur*, et sur la planche XLVIII, il tient entre ses mains l'animal destiné aux expiations, χοῖρος. Ces sortes de jeux de mots reparaissent souvent dans les mythes aussi bien que dans les monuments de l'art ancien. Nous n'avons pas à nous occuper des différences d'orthographe et de prononciation qui existent entre les mots κοῦρος et χοῖρος; l'exemple de Platon et plusieurs autres que nous pourrions alléguer prouve suffisamment que les anciens ne s'arrêtaient guère à de si légères nuances, quand ils voulaient faire des jeux de mots (1). Aristophane, dans la comédie des *Acharniens* (2), introduit un Mégarien, qui fait passer des jeunes filles (κόραι) pour des cochons mystiques (χοῖροι μυστικοί). Il les enferme dans un sac, les porte au marché d'Athènes, et les force d'imiter le grognement des cochons. Tout ce que dit le marchand mégarien n'est qu'un jeu de mots continué sur les mots κόρη et χοῖρος (3).

attributs des ciseaux. Voyez *Anecd. græc.*, ed. Villoison, t. I, p. 208; Suid. v. Ἡρῶ. Bœttiger (*Ideen zur Kunst-Mythologie*, II, S. 285 folg.) a aussi soutenu, contre l'opinion de Visconti, que la Junon Martiale des monnaies de Trébonien Galle portait des ciseaux. Cf. la *Nouv. Galerie myth.*, p. 76. Lysippe avait représenté Καρῶς, la personnification mâle de la Fortune, sous la forme d'un éphèbe, le pied posé sur un globe, chauve du derrière de la tête et tenant dans la main un rasoir. Callistrat. *Stat.* 6; Himerius *ap. Phot. Bibl.*, p. 371, ed. Bekker. On a cru aussi reconnaître des ciseaux dans les mains de Térée qui poursuit Procné et Philomèle, sur le fameux vase du Musée de Naples, publié par M. Roulez dans les *Nouv. Annales de l'Inst. arch.*, *Mon. inéd.*, pl. XXI. Voyez un savant travail de M. Fr. Avellino, inséré dans le *Bulletino arch. Napoletano*, II, p. 15 seq., tav. I. Cf. *Arch. Zeitung*, II, 1844, n° 18, S. 301. Il est vrai que l'objet tenu par Térée pourrait être pris pour une paire de ciseaux, quoique les deux pointes qui se voient dans la main du roi thrace puissent être les fers des javelots, la hampe de ces javelots étant cachée derrière le cheval.

(1) Cf. Lenormant, *Annales de l'Inst. arch.*, t. XIX, pag. 398.

(2) *Acharn.*, 736 sqq. Cf. Schol. ad 792.

(3) Brunck (*ad Acharn.*, 736) a déjà fait remarquer que le mot χοῖρος avait la même signification que le mot κτίς, *pendendum muliebre*. Cf. la figure de terre cuite représentant Baubo assise dans une pose indécente, sur le dos d'un porc (χοῖρος), et tenant

Déméter tenant le petit cochon, représentée par une foule de monuments (1), est, par excellence, la déesse nourricière des enfants, *Gæa*, Déméter ou Artémis *Κουροτρόφος* (2). Chez les Spartiates, aux fêtes appelées *Tithénidies*, les nourrices portaient les petits enfants mâles au temple d'Artémis Corythallia, situé près de la source Tiasson; là on immolait de petits cochons de lait (*ὀρθαγορίσχοι*) pour la conservation des enfants (3).

à la main le métier à tisser, *κτείς*. Voyez Millingen, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XV, pl. E, et p. 80 et suiv. Cf. le Dionysus *Χοιροφάλης*, adoré par les Sicyoniens (Clem. Alex., *Protrept.*, p. 25, ed. Potter), et les rapprochements faits par M. Lobeck, *Aglaopham.*, p. 826-27. — Voyez, sur le sens du mot *ὀρθαγορίσχος*, Intpp. ad Hesych. v. *ὀρθαγορίσχος* (*sic*). Cf. Schol. ad Aristophan. *Eccles.*, 915. *Ὄρθαγόραν δὲ, τὸ αἰδοῖον*.

(1) Caylus, *Recueil d'antiquités*, VI, pl. XXXVII; Gerhard, *Ant. Bildwerke*, Taf. XCIX; Panofka, *Terracotten des Königl. Museums zu Berlin*, Taf. LVII, I, und LVIII, I und 2. Cf. mon *Catalogue Durand*, n^{os} 1652, 1655 et suiv.; Cavedoni, *Spicilegio numism.*, p. 18-19. Sur les monnaies d'Éleusis, on voit un porc ou une truie, quelquefois deux ou trois pores, et au revers *Triptolème* dans un char traîné par des dragons; le même type paraît sur des monnaies de bronze d'Athènes. Je crois qu'il faut plutôt reconnaître *Triptolème* que *Cérès* dans le personnage sur le char des médailles d'Éleusis. Millingen (*Ann. de l'Inst. arch.*, t. XV, p. 85) préfère y voir *Cérès* elle-même. Il est vrai que c'est réellement la déesse des moissons qui paraît dans un char traîné par des dragons, au revers de la tête casquée de Pallas sur quelques pièces de bronze d'Athènes, tandis que sur d'autres, où paraît la truie, on doit aussi reconnaître *Triptolème*. — Le porc est aussi représenté sur les médailles d'Enna, où *Cérès* était particulièrement honorée. Mionnet, I, p. 233. — Sur une ciste de bronze, conservée au Musée Britannique (Raoul-Rochette, *Mon. inéd.*, pl. LVIII; Gerhard, *Etruskische Spiegel*, Taf. XV und XVI), on voit le sacrifice de Polyxène et la mort d'Astyanax. Dans le fond il y a une fontaine; l'eau tombe dans un bassin (*ἀπορρᾶντήριον*), et auprès est Déméter debout portant dans ses bras un petit cochon. Le meurtre de Polyxène devait naturellement être suivi d'une cérémonie expiatoire, indiquée ici par le petit cochon porté par Déméter. — Sur les deniers de la famille Vibia on voit aussi *Cérès* tenant des flambeaux allumés; à ses pieds est une truie. Riccio, *Monete delle famiglie di Roma*, tav. XLVIII, no 11. Cf. sur la consécration du porc à Déméter, Schol. ad Aristophan. *Acharn.*, 747, 764; *Pac.*, 374; *Ran.*, 338.

(2) Paus., I, 22, 3; Aristophan. *Thesm.* 300; Orph., *Hymn.* XI, 2; *Hymn.* XXXVI. 8. ed. Hermann. Cf. l'Artémis *Ἰαυδοτρόφος*. Paus. IV, 34, 3. L'épithète de *Κουροτρόφος* appartient également à Latone (Theocrit. *Idyll.* XVIII, 50); à Brimo (Apoll. Rhod. *Argon.*, III, 861); à Iréné (Euripid. *Bacch.*, 417). Cf. l'*Élite des monum. céramographiques*, t. II, p. 13.

(3) Atheu., IV, p. 139 B. Cf. mon *Cat. Durand*, n^o 1660. « L'usage, dit M. Panofka

« (*Terracotten des Königl. Museums zu Berlin*, S. 152), de remplacer par de petits
 « cochons de lait les jeunes nourrissons, en sacrifiant ces animaux à la déesse, se rat-
 « tache au mythe de la truie elle-même, image de la déesse nourrice, qui, sur le mont
 « Dicté, dans l'île de Crète, n'est pas toujours la chèvre Amalthée, mais dans une tra-
 « dition particulière, une truie qui allaite le petit Jupiter. » Agathocl. *Babyl. ap.*
Athen., IX, p. 375 F. — M. Éd. Gerhard (*Agathodæmon und Bona Dea*, Taf. II, 3)
 vient de reproduire récemment une curieuse figurine de bronze qui représente une
 déesse portant, d'une main, un *enfant emmailloté*, et, de l'autre, un *petit cochon de*
lait. Voyez *Ant. Middleton*, tab. II. Cette figurine rappelle la *déesse nourrice*, Κουρο-
 τροφος, et aussi la *fête des nourrices* chez les Spartiates.





